



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Côte-d'Or  
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon  
21 110 THOREY EN PLAINE  
Tél : 03.80.79.12.79  
E-mail : [mairie@thoreyenplaine.fr](mailto:mairie@thoreyenplaine.fr)

## CRAL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / S. VANDEWEEGHE / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / JJ. VIGOT

Absents excusés : F. COTTIN / S. GODRIE / Y. RHODDE

Procuration : F. COTTIN (proc. S PELLETIER) / S. GODRIE (proc. M-J. JACQUIER) / Y. RHODDE (proc. S. BONIN)

Secrétaire : MJ. JACQUIER

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

#### 1) Vote des Budgets 2022

#### A/ BUDGET PRÉVISIONNEL PRINCIPAL 2022

L'adjoint aux finances présente le budget de fonctionnement et d'investissement en recettes et en dépenses. Cette présentation se fait article par article avec précision des chapitres. Les conseillers posent un ensemble de questions pour obtenir des compléments d'informations.

Le Maire, Gilles BRACHOTTE, a tenu à préciser que le budget de fonctionnement a été établi sur la base des éléments à notre connaissance au moment de sa réalisation comme les augmentations des prestations de service par exemple ou encore en intégrant les évolutions très importantes et les incertitudes touchant le coût des énergies. Quant au budget relatif aux dépenses d'investissement, il intègre les engagements et le plan pluriannuel d'investissements à savoir principalement la dernière phase des travaux de la RD968, la première phase d'enfouissement des lignes électrique et téléphonique de la rue du bois, les travaux du logement situé au-dessus de la mairie suite à la signature d'un protocole d'accord transactionnel, les travaux d'aménagement de l'espace public structurant le prochain bâtiment contenant la clinique vétérinaire et le salon de coiffure ou encore le financement de la maison de santé.

#### LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

##### FONCTIONNEMENT

###### DEPENSES

O11	charges à caractère général	261 920,00
O12	charges de personnel	203 260,00
O14	atténuation de produits	73 114,00
65	autres ch. de gestion courante	74 356,00
6521	Subvention d'équilibre budget MSP	
66	charges financières	12 283,41
66111	intérêts	
66112	ICNE (N - N-1)	
67	charges exceptionnelles	3 000,00
68	provisions semi-budgétaires	
O22	dépenses imprévues	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>627 933,41</b>
O23	virement à l'investissement	

###### RECETTES

O13	atténuation de charges	0,00
70	produits .....	31 050,00
73	impôts et taxes	445 998,00
74	dotations et particip.	120 416,20
75	autres produits + excédent lotissement	711 970,84
76	produits financiers	1,00
77	produits exceptionnels	53 257,46
78	repr.sur prov.semi-budg.	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>1 362 693,50</b>

O42	transferts entre sections	1 275,04
668	indemn.renégoc.capitalisées	
6811	amortissements immobilisations	1 275,04
68	amortissements charges à répartir	
68	provisions budgétaires	
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>1 275,04</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>629 208,45</b>
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>629 208,45</b>

O42	transferts entre sections	0,00
722	travaux en régie	
777	reprise de subventions	0,00
78	repr.prov.budgétaires	0,00
79	transferts de charges	0,00
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>1 362 693,50</b>
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	439 282,19
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 801 975,69</b>

Résultat prévisionnel à la clôture 2022 :

**1 172 767,24**

### LES DÉPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			INVESTISSEMENT	RECETTES		
		RAR			RAR	
16	EMPRUNTS ET DETTES		62 265,52	1068	réserves	157 482,25
20	Immobilisation incorporelles		118 040,00	10222	FCTVA	18 000,00
21	<b>Immobilisations</b>	78 532,89	<b>415 764,72</b>	10226	TLE / TA	35 000,00
212	Agencements		27 200,00	1313		
213	Constructions		135 864,72	1342		
215	Installations		218 700,00	1321	16 541,97	50 191,99
218	Autres immo. corporelles		34 000,00	1322	29 451,73	0,00
23	Travaux en cours		100 000,00	1323	20 894,39	55 521,24
				1341	48 920,20	18 107,78
					subvention FRT	3 350,00
				1342		5 000,00
				1641		800 000,00
276	Avance budget principal MSP		203 812,54			
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>78 532,89</b>	<b>899 882,78</b>		<b>115 808,29</b>	<b>1 142 653,26</b>
040	<b>Transferts entre sections (op ordre)</b>		<b>0,00</b>	O21	<b>virement de la section de fonctionnement</b>	
139	reprise de subventions			040	<b>Transferts entre sections (op ordre)</b>	<b>1 275,04</b>
15	repr.prov.budgétaires			2802	Amortissements	
481	transferts de charges			2804	Amortissements	1 275,04
	<b>opérations patrimoniales</b>		<b>906 783,75</b>	28051	Amortissements	
	<b>total dépenses d'ordre</b>		<b>906 783,75</b>	041	<b>opérations patrimoniales</b>	<b>906 783,75</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>1 806 666,53</b>		<b>total recettes d'ordre</b>	<b>908 058,79</b>
	<b>restes à réaliser</b>	78 532,89			<b>total recettes de l'exercice</b>	<b>2 050 712,05</b>
001	déficit reporté		194 757,65		<b>restes à réaliser</b>	<b>115 808,29</b>
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 079 957,07</b>	OO1	excédent reporté	
					<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 166 520,34</b>

Résultat prévisionnel à la clôture 2022

**86 563,27**

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

## B/ BUDGET PRÉVISIONNEL ÉCO-QUARTIER DU CANAL DE BOURGOGNE 2022

L'adjoint aux finances présente et explique chapitre par chapitre le budget annexe de l'éco-quartier.

### LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS
002	résultat fonct. reporté	déficit		002	résultat fonct. reporté	excédent	2 014 638,74
023	Virement à la section d'investissement						
6015	Terrains à aménager	acquisition du terrain		7015	vente terrains aménagés	vente parcelles Montant HT Lot 308	90 111,67
6045	Achat d'études	Architecte, DDE, Géomètre...					
605	travaux	voirie, VRD,...	470 000,00	7083	Locations diverses		
608	frais accessoires	Divers frais stockables		7473			
6522	<b>Reversement de l'excédent</b>	<b>au budget principal</b>	<b>681 970,84</b>	774	subvention exceptionnelle		
6611	intérêts emprunt			7552	Prise en charge du déficit par la commune		
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement						
7135 5	Variation du stock	Annul stock initial	952 779,57	71355	variation terrains aménagés	intégration stock final	0,00
7135 5	Variation du stock	constatation des recettes		791	Transferts de charges de gestion courante	frais incorporables au coût de production (salaires,...)	0,00
608	frais accessoires	transfert intérêt emprunt	0,00	796	transfert charges intérêts d'emprunts	transfert intérêts emprunt	0,00
		<b>TOTAL</b>	<b>2 104 750,41</b>			<b>TOTAL</b>	<b>2 104 750,41</b>

### LES DÉPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	intitulé	observations	PREVISIONS	article	intitulé	observations	PREVISIONS
001	résultat inv. reporté	déficit	952 779,57	001	résultat inv. reporté	excédent	
				021	Virement à la section d'invest		
1641	emprunt	remboursement capital		1641	emprunt	Souscription	
168748	avance commune	Remboursement à la commune		1687	avance commune	Versement par la commune	
1321	Subvention Investissement	Pas de comptabilité patrimoniale					

3555	Stock final - terrains	intégration du stock final	0,00	3555	reprise stock initial-terrains terrains aménagés	Annul stock initial-Terrains	952 779,57	
						3555	sortie du stock vendu	0,00
	TOTAL		952 779,57			TOTAL		952 779,57

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

## C/ BUDGET PRÉVISIONNEL MAISON DE SANTÉ 2022

L'adjoit aux finances présente et explique chapitre par chapitre le budget annexe de la maison de santé.

### LES DÉPENSES ET LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
O11	charges à caractère général (63512 Taxe foncière 2 500 €, 6358 Taxe aménagement + archéologie 27 000 €)	30 000,00
O12	charges de personnel	
O14	atténuation de produits	
65	autres ch. de gestion courante	
66	charges financières	3 000,00
6615	intérêts	3 000,00
66112	ICNE (N - N-1)	
67	charges exceptionnelles	
68	provisions semi-budgétaires	
O22	dépenses imprévues	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>33 000,00</b>
O23	virement à l'investissement	8 000,00
O42	transferts entre sections	0,00
668	indemn.renegoc.capitalisées	
6811	amortissements immobilisations	
68	amortissements charges à répartir	
68	provisions budgétaires	
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>8 000,00</b>
	<b>total dépenses fonctionnement</b>	<b>41 000,00</b>
	restes à réaliser	
OO2	déficit reporté	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 000,00</b>

RECETTES		
O13	atténuation de charges	
70	produits (DROIT A BÂTIR)	41 000,00
73	impôts et taxes	
74	dotations et particip.	
75	autres produits	
76	produits financiers	
77	produits exceptionnels (7552 subv d'équilibre versée par la commune du BP)	
78	repr.sur prov.semi-budg.	
	<b>total opérations réelles</b>	<b>41 000,00</b>
O42	transferts entre sections	0,00
722	travaux en régie	0,00
777	reprise de subventions	0,00
78	repr.prov.budgétaires	0,00
79	transferts de charges	
O43	opér.ordre fonctionnement	0,00
	<b>total opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>total recettes fonctionnement</b>	<b>41 000,00</b>
	restes à réaliser	
OO2	excédent reporté	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 000,00</b>

Résultat prévisionnel à la clôture 2021 :

0,00

## LES DÉPENSES ET LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
		RAR	nouveaux			RAR	
16				1068	réserves		237,00
205	Concessions et droits similaires			10222	FCTVA		
<b>21</b>	<b>Immobilisations</b>		<b>0,00</b>	<b>13</b>			
211	Terrains	21 344,39		1321	ETATS	771 400,00	
215	Installations			1322	REGIONS	240 000,00	
218	Autres immo. corporelles			1323	DEPARTEMENT S	240 000,00	
23	Travaux en cours	2 019 321,75	227 598,76	024	Vente pharmacie		501 150,22
168748				168748	Avances du budget principal		203 812,54
	<b>total dépenses réelles</b>	<b>2 040 666,14</b>	<b>227 598,76</b>		<b>total recettes réelles</b>	<b>1 251 400,00</b>	<b>705 199,76</b>
				O21	virement de la section de fonctionnement		8 000,00
040	<b>Transferts entre sections (op ordre)</b>		<b>0,00</b>	040	<b>Transferts entre sections (op ordre)</b>		0,00
139	reprise de subventions			2802	Amortissements		
15	repr. prov. budgétaires			2804	Amortissements		
481	transferts de charges			28051	Amortissements		
041	<b>opérations patrimoniales</b>			041	<b>opérations patrimoniales</b>		
	<b>total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>		<b>total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
	<b>total dépenses de l'exercice</b>		<b>227 598,76</b>		<b>total recettes de l'exercice</b>		<b>713 199,76</b>
	restes à réaliser		2 040 666,14		restes à réaliser		1 251 400,00
001	déficit reporté			OO1	excédent reporté		303 665,14
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 268 264,90</b>		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 268 264,90</b>

**Résultat prévisionnel à la clôture 2021**

**0,00**

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 15 voix.

### 2) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022

Le Maire expose qu'il convient de déterminer le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022 et propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux.

Contrairement aux annonces faites lors des réunions de quartier, le Maire propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales pour l'année 2022. En effet, la situation actuelle contraint le budget des familles qui voient les augmentations se multiplier et leur pouvoir d'achat fortement impacté. Dans ce contexte de hausse généralisée et afin de soutenir les citoyens, il propose de ne pas augmenter les différents taux communaux sur le foncier bâti et non bâti alors même que l'inflation va probablement se situer au-delà des 4%. Ce qui veut dire, que la collectivité devra aussi fournir des efforts sur ses dépenses budgétaires. Le Maire précise cependant que les habitants verront une hausse sur leur avis d'imposition du fait de l'augmentation des taux de base de 3,4% au niveau national.

Ainsi, les taux proposés pour 2022 sont les suivants :

**- taxe foncière bâti : 35,52**

*Dont au titre de la part communale : 14,52 %*

*Dont au titre de l'ancienne part départementale transférée à la commune : 21,00 %*

**- taxe foncière non bâti : 41,68 %**

Ces taux sont identiques à ceux de 2021 et seront reportés sur l'état 1259 COM.

Le conseil municipal approuve ces taux à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 15 voix).

### **3) Fixation des loyers de la maison de santé**

Le maire présente plusieurs simulations de fixation des prix du loyer des locaux de la MSP pour les professionnels de santé ainsi qu'au centre de vision. L'objectif étant que les ressources perçues remboursent sur 12 ans l'investissement de la collectivité. Ainsi, il propose de louer au prix de 9 euros le m<sup>2</sup> (hors charges incombant au locataire) les surfaces utilisées par les professionnels de santé. De plus, il propose un loyer de 1500 euros hors charges / mois pour le centre de vision.

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 15 voix la proposition de fixation du prix du m<sup>2</sup> à 9 euros hors charges et à 1500 euros/mois hors charges pour le centre de vision.

### **4) Recrutement**

L'adjoint aux personnels, Jean-Jacques VIGOT fait état des candidatures reçues concernant le recrutement d'un adjoint technique territorial. Une candidature a particulièrement retenu l'attention et un entretien a été effectué. Il s'agit d'une demande de mutation d'un personnel exerçant déjà les missions d'agent communal polyvalent dans une commune voisine. Il est proposé de procéder au recrutement par mutation de cette personne aux mêmes conditions salariales que son emploi actuel.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité soit 15 voix.

L'adjoint aux personnels, précise que la volonté est aussi de recruter et former un alternant et de le mettre en binôme avec le nouvel agent afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent technique l'année prochaine et assurer une polyvalence attendue pour cet emploi.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recrutement d'un alternant en contrat d'apprentissage à la rentrée de septembre 2022.

Enfin, le Maire propose d'attribuer une NBI de 30 points aux secrétaires de mairie. Cette proposition relève d'une volonté de rééquilibrage des salaires en fonction des missions exercées. L'analyse a été effectuée par l'adjoint aux personnels. L'exercice du poste de secrétaire de mairie nécessite des compétences multiples insuffisamment reconnues par la grille indiciaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette attribution aux secrétaires de mairie soit 15 voix.

### **5) Information des adjoints et des délégués communautaires**

#### **a) Travaux**

Les arbres rue des Acacias ont été coupés le lundi 14 mars.

L'entreprise SOCOTEC est passée faire le contrôle électrique des bâtiments communaux alors qu'ils ne font plus partie du groupement de commande avec l'intercommunalité. C'est l'entreprise DEKRA qui a repris le marché au 01 janvier 2022, ils repasseront donc faire les contrôles dans l'année.

Une fuite d'eau s'est déclarée sous la toiture du cabinet médical, un tuyau a été rebouché et la fuite a été réparée. Huit dalles de plafonds ont été changées.

L'adjoint aux travaux présente les devis des entreprises concernant les missions de Contrôle Technique Bâtiment et de Coordination Sécurité Protection Santé pour la réalisation du salon de coiffure et de la clinique vétérinaire. C'est la proposition d'Apave, la moins-disante, qui est retenue pour un montant de 2397 €HT pour la mission de CSPS et de 1300 €HT pour la mission CTB.

Le conseil municipal valide à l'unanimité, soit 15 voix le choix de l'entreprise Apave pour les deux missions.

b) École

Le prochain Conseil d'école est programmé le 25 mars prochain. Un retour concernant l'annulation du projet de construction d'une nouvelle école sera fait.

Par ailleurs, Karine CHEDAL, adjointe, précisera la règle applicable en matière de préparation du budget alloué aux écoles, à savoir que le budget sera basé sur les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre, puis réajusté début septembre en fonction des effectifs réels, afin d'être au plus juste. Il sera demandé aux directrices de ne pas dépenser plus de 60 % du budget alloué jusqu'à fin août.

c) Spectacle Art&Scène

Karine CHEDAL propose de déposer un dossier de candidature auprès du Département de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif « Art & Scènes ».

Deux propositions seront demandées : « La Cabane à frites » (jazz manouche) ou « Sois belle et tais-toi » (jazz) pour les dates du 1er ou du 8 octobre 2022.

d) Demande APE spectacle Noël

L'association des parents d'élèves demande s'il est possible d'utiliser la subvention attribuée dans le cadre du spectacle du brûlé de sapins (spectacle annulé en 2021 soit 700 €) pour financer une partie du transport des élèves lors des séances à la piscine. Le Conseil émet un avis défavorable. En effet, la commune participe déjà au transport vers la piscine. De plus, il précise que cette subvention doit être utilisée pour un spectacle offert à tous les enfants du village, et non pas pour une activité dans le cadre scolaire.

e) Collecte dons UKRAINE

Le Maire tient à remercier l'adjoint aux finances et toutes les personnes qui se sont impliquées pour rendre possible cette collecte. Il remercie aussi les citoyens qui ont répondu très majoritairement à celle-ci. Merci également au Conseil Municipal des Jeunes qui a co-organisé cette journée.

f) Jeux intergénérationnels

Ceux-ci sont presque terminés. Il reste quelques aménagements secondaires en particulier sur les terrains de boules. Les retours sont très positifs.

**6) Informations et questions diverse**

a) Annulation délibération remboursement Mme CHEDAL

Suite à la réception d'un courrier de la préfecture nous informant que la délibération prise lors du dernier Conseil Municipal est illégale. Comme cité dans le courrier « sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataire ». Il en va de soi d'annuler la précédente délibération est de revoter cette délibération sans la présence de Mme CHEDAL.

Le conseil municipal retire donc cette délibération et procède à un nouveau vote sans la présence de Mme CHEDAL.

L'ensemble est approuvé à 14 voix et une personne ne prenant pas part au vote.

b) Invitation chantier de la maison de santé

Une visite de la MSP aura lieu pour le conseil municipal et les professionnels de santé le 30 avril.

c) Protocole d'accord

Le Maire fait part de la signature par toutes les parties du protocole d'accord transactionnel concernant l'affaire du logement au-dessus de l'ancienne mairie. Les travaux vont donc pouvoir recommencer.

d) TBI à l'école

Le TBI à l'école élémentaire a été enfin installé. Un autre TBI est en attente pour changer celui qui est défectueux dans une des classes de l'élémentaire.

e) Élections : changement du bureau de vote

Une réservation de la salle polyvalente pour le dimanche 19 juin 2022 a été effectuée pour un mariage, il y a presque deux ans. Or celle-ci tombe en même temps que le second tour des élections législatives. Nous avons donc fait une demande auprès de la préfecture pour solliciter le changement du bureau de vote pour l'ensemble du scrutin des élections législatives. La Préfecture a fait part de son accord sur le changement de lieu des élections législatives qui se dérouleront donc dans la salle de motricité de l'école maternelle.

f) Représentant préfecture sur la liste électorale

Monsieur LHUILLIER Patrice, habitant du village, a été nommé délégué du Préfet à la commission de contrôle des listes électorales en 2019. Celui-ci ne pouvant pas être présent pour la commission de cette année, la préfecture lui a demandé de démissionner et de laisser la commune nommer une personne du Conseil Municipal en suivant l'ordre de la liste tout en respectant certainement conditions. C'est donc Mme JACQUIER Marie-Josèphe qui est nommée délégué du Préfet à la commission de contrôle des listes électorales.

g) Ramassage des ordures ménagères

Le SMICTOM nous a informé de la suppression progressive des marches arrière lors des collectes. Quatre rues seront concernées dans le village :

- Chemin de la Charmette
- Impasse de la Grande Fin
- Allée des Lilas
- Rue du Canal
- 

Une réflexion sera menée avec le SMICTOM pour évaluer la possibilité du changement et informer la population.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 22h30.

Vu par nous, Gilles BRACHOTTE, Maire de la Commune de THOREY EN PLAINE, pour être affiché le 28 mars 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

À THOREY EN PLAINE, le 28 mars 2022

